



CITE SCOLAIRE FESCH

COLLEGE FESCH

Boulevard Pascal Rossini
BP 311
20176 AJACCIO Cedex 1

- ❖ Standard : 04.95.51.60.80
- ❖ Bureau de la Vie Scolaire : 04.95.51.60.89
vscollegefesch@gmail.com
- ❖ CPE
Mme MASSIANI : 04.95.51.60.90 marina.massiani@ac-corse.fr
Mme CIABRINI : 04.95.51.61.13 vanessa.ciabrini@ac-corse.fr
- ❖ Scolarité Mme SINAPI : 04.95.51.60.91
- ❖ Secrétariat de Direction : 04.95.51.60.88
ce.6200010s@ac-corse.fr



LES PERSONNELS DU COLLEGE FESCH

2022 - 2023

Proviseur de la Cité scolaire : M. ALBERTINI Pierre

Principal Adjoint : M. LE GALL Thierry

Adjointe-Gestionnaire : Mme TOMASI Christine

CPE : Mme CIABRINI Vanessa 5^e/3^e
Mme MASSIANI Marina 6^e/4^e

Secrétariat de Direction : Mme SALASCA Sophie
Direction de la Scolarité : Mme SINAPI Madeleine

Infirmier : Mme DODDOLI Laura / Mme BOUQUET Pénélope

Assistante Sociale : Mme NESA Marie-Hélène

Psychologue Education Nationale (ancien COP) :
Mme BARBARAY Laura

Professeur Documentaliste (CDI) : Mme COBACHO Danielle

Document à destination des familles

Bons conseils pour suivre son enfant, le rendre autonome

- Vérifier son carnet et son cahier de texte de façon régulière avec lui.
- Prendre connaissance du règlement intérieur (fonctionnement général, dispenses EPS, punitions, droits et devoirs) et le signer, tout comme la charte internet
- Rituel du sac le soir : vérifier les affaires à mettre en fonction de son emploi du temps, le travail à faire, les contrôles à venir et rendre progressivement l'élève autonome sur cette préparation
- Signaler les absences dès qu'elles sont connues et justifier par le billet rose à son retour au sein de l'établissement (distinction entre régularisation et justification des absences)
- En cas de changement de comportement inhabituel ou de situation problématique évoquée par l'enfant, privilégier la communication avec les interlocuteurs dédiés (vie scolaire, CPE, Assistante sociale) dès que possible. CPE et Vie Scolaire peuvent aussi répondre à la plupart des questions administratives.
- Vérifier régulièrement les informations Leia/Pronote (site mis à jour quotidiennement pour les absences des enseignants, les observations du carnet en ligne). Attention, un compte parent et un compte élève n'ont pas accès aux mêmes informations, ni aux mêmes contenus.
- Pour garantir un bon rythme de sommeil (et assurer une sécurité virtuelle de votre enfant), récupérer le téléphone, la tablette, la montre connectée après 20h30

L'inscription au service de demi-pension se fait auprès du service de l'Intendance avec le forfait choisi pour le trimestre.

Les manuels scolaires sont à couvrir et à utiliser avec soin tout au long de l'année. Toute dégradation ou perte fera l'objet d'un dédommagement.

L'assistante sociale, Mme NESA, peut apporter aussi bien une aide psychologique que matérielle aux élèves et à leur famille.

Mme NESA effectue des permanences hebdomadaires, il est toutefois conseillé de téléphoner pour prendre rendez-vous au 04.95.51.61.11 ou au 04.95.51.60.89.

Les demandes de bourses se font désormais par l'outil "Scolarité Services", Mme SINAPI (scolarité) vous accompagnera dans vos démarches si besoin.

Extraits du Règlement intérieur :

* Réseaux sociaux :

"En préalable, il importe de rappeler aux élèves et aux parents les textes qui s'appliquent : conformément à la loi relative à la protection des données personnelles dite RGPD du 20 Juin 2018, l'inscription à des réseaux sociaux n'est autorisée qu'à partir de l'âge de 13 ans, avec accord parental, et à partir de 15 ans sans accord parental. De fait, l'établissement ne peut être tenu responsable de débordements liés aux réseaux sociaux. Afin que chacun assume ses responsabilités à son niveau et veille à éviter ces situations, tout problème lié aux réseaux sociaux qui impacterait la vie du collège donnera lieu à une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement. Tout élève inscrit au collège Fesch s'engage à suivre cette règle.

Enfin, les élèves étant amenés à communiquer entre eux, des fils de conversation par classe sont créés sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) LEIA pour permettre des échanges liés à la scolarité, dans un cadre formalisé". L'usage des téléphones portables ainsi que le port ou l'utilisation d'autres objets connectés (montres) sont formellement interdits dans tous les espaces de la cité scolaire, excepté dans un cadre pédagogique défini par un-e enseignant-e. Les « smartphones » sont vivement déconseillés avant 13 ans pour éviter la tentation des réseaux sociaux et leur usage inconsidéré (générant parfois fatigue, harcèlement, diffusion de photos ou vidéos). Si des élèves doivent impérativement venir au collège avec un téléphone, celui-ci doit être éteint et au fond du sac.

** Tenue et "sacs" : "Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire décente et adaptée à l'école. Il convient donc d'éviter des tenues non conformes au statut de l'élève, comme, par exemple, celles trop légères que l'on réserve à des activités extérieures (tongs, short de plage, "crop top"). Les élèves doivent se présenter au collège avec leurs affaires de classe dans un sac dont la taille est adaptée au matériel scolaire. Dans cette perspective, les sacs à main sont fortement déconseillés et les trieurs sont proscrits".*

* Pour toute prise en charge, qui relève de l'exceptionnel sur le temps scolaire (rendez-vous médical, absence d'un enseignant entre 2 cours...), le responsable légal devra se déplacer pour signer une décharge à la vie scolaire (bureau des AED). Les décharges par courriels ne seront autorisées qu'en dernier recours et nécessitent l'aval du chef d'établissement. Elles doivent être envoyées bien en amont de l'absence (24h dans la mesure du possible). Si plusieurs demandes de décharges se cumulent, un entretien avec la famille sera mis en place.